

SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Webinaire

Accompagner un gestionnaire
à la constitution/participation
d'une grappe et à un appel à projet

Couloir : ESMS

7 Mars 2024

Les bonnes pratiques

Communiquer

Vous pouvez poser vos questions dans le tchat, l'animateur y répondra lors des sessions «questions / réponses».

Vous êtes plusieurs à assister au webinar avec la même connexion

Merci d'envoyer un mail à pilotage@segur-numerique-paca.fr en indiquant les noms, prénoms, fonctions, établissement et adresses mail des participants.

Inscription à d'autres sessions

Vous pouvez vous inscrire à d'autres sessions en cliquant sur les liens suivants :

- Pour les webinaires Ségur <https://fr.calameo.com/read/004605887afdce50e730>
- Pour les webinaires Grives <https://www.calameo.com/read/004605887e280f7f5f768>



Cette session
est enregistrée

Vos interlocuteurs et intervenants

GRADEs

Dominique Gaillard

Chef de projet ESMS numérique

Collectif SI MS paca

Jean Rémi Pugibet

Chef de produit Collectif SI



De quoi allons-nous parler ?

1

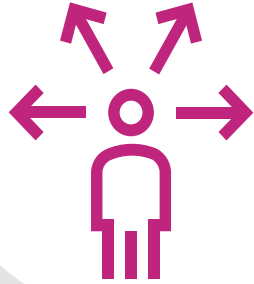
Comprendre l'appel à projets ESMS Numérique 2024.

2

Constituer ou adhérer à une grappe

3

Réponse à l'appel à projets

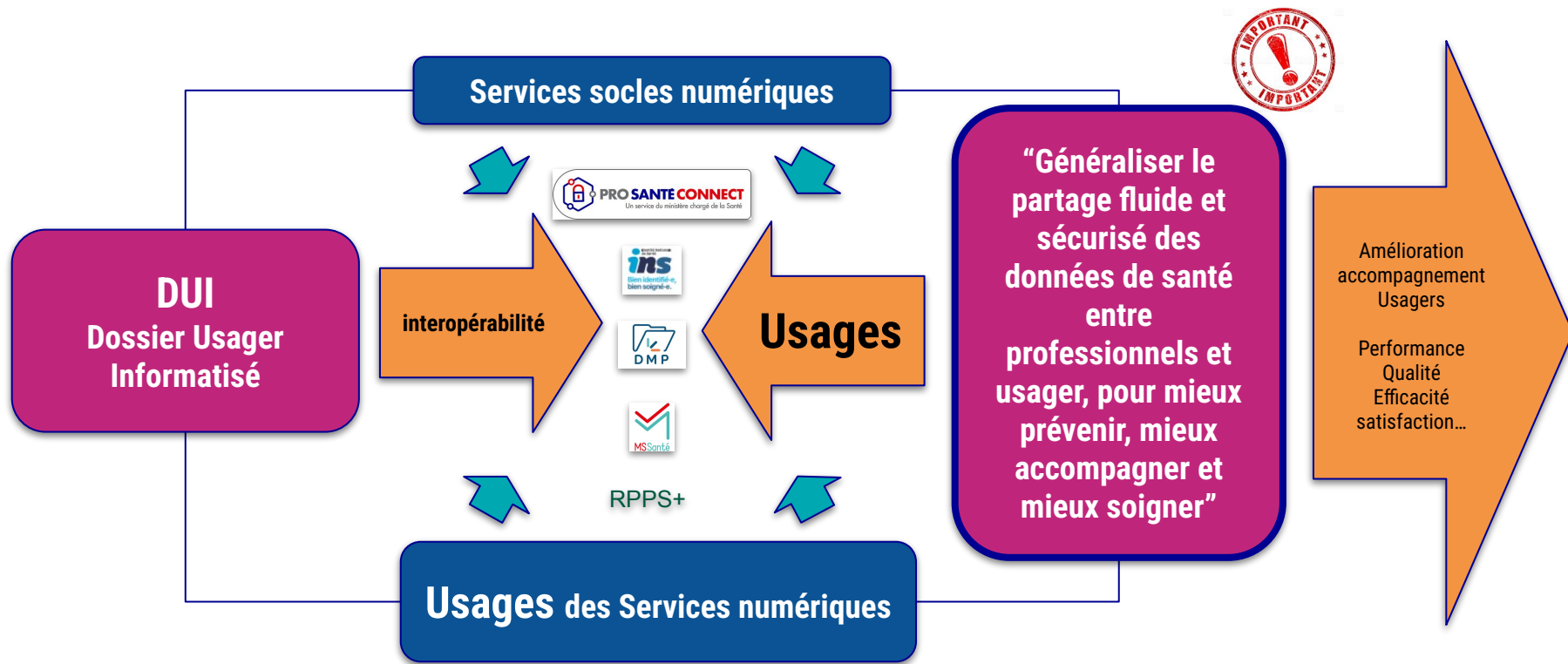




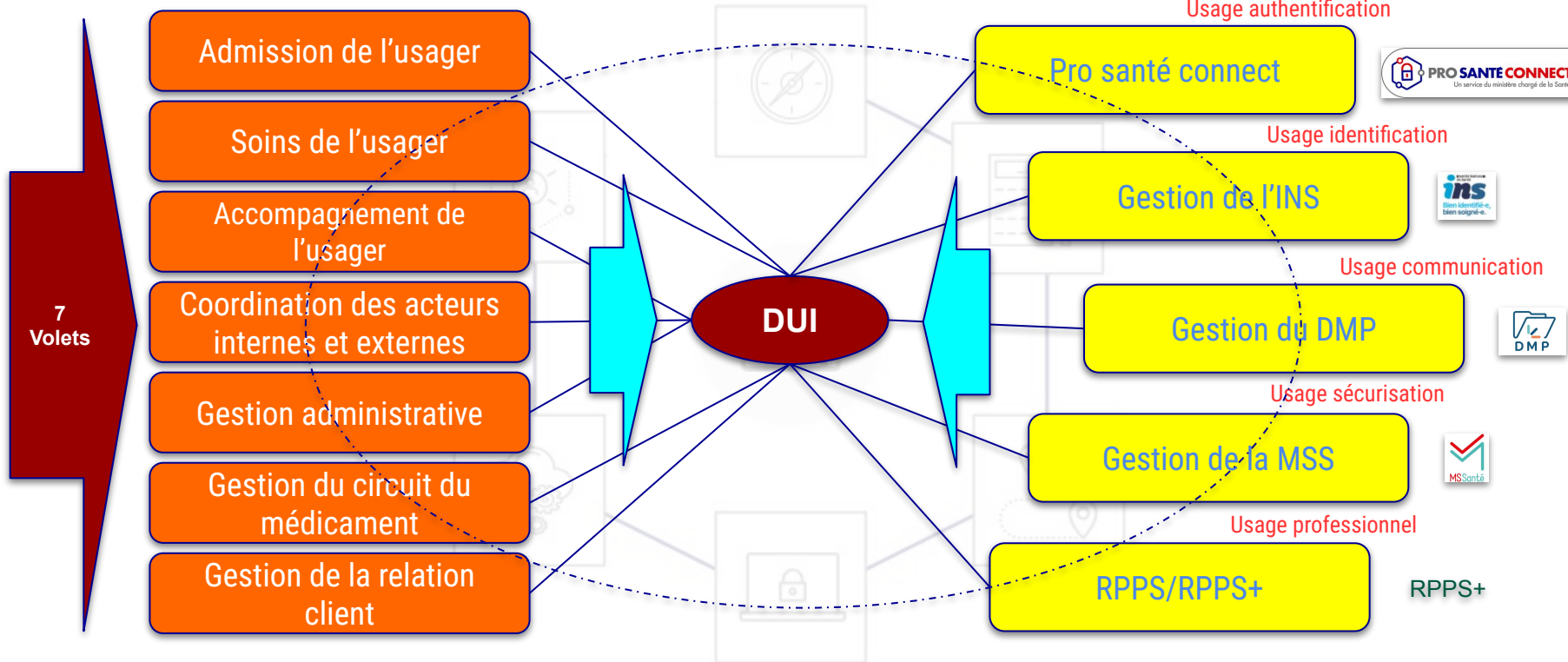
1. Comprendre l'appel à projets ESMS Numérique 2024

Développer l'usage des services numériques

Programme ESMS numérique : développer l'usage du numérique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux



Les principales fonctionnalités du DUI

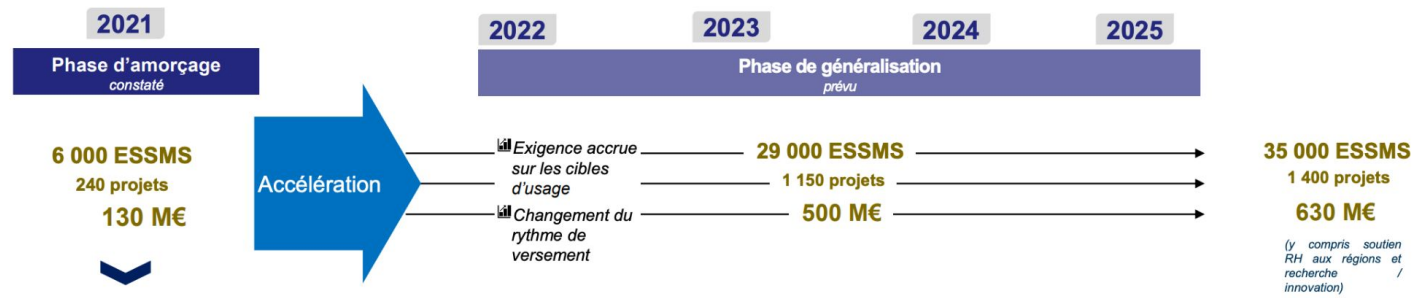


Les services et référentiels socles

Le volet Numérique du Ségur de la Santé



La phase de généralisation renforce et accélère la phase d'amorçage de 2021



Cette phase a permis de mettre en place les **fondamentaux** et de fixer les **axes structurants** du programme

1 Proche du terrain

ARS, GRADeS et Collectifs MS numérique sont en première ligne aux côtés des porteurs de projet



2 Financement à l'usage

Des cibles d'usage pour amener une utilisation effective des équipements financés

3 Mutualisation

Préparer la mise en place de moyens communs et leur pérennisation

4 Renforcement du système

Des ressources pour les GRADeS, ARS et collectifs MS numérique
Des aides ciblées pour les OG de petite taille

1

**Pour les ESSMS
qui n'ont pas encore de DUI**

ou qui veulent en changer

S'équiper
d'un DUI
compatible
avec
Mon espace
santé

Jusqu'à
14,5 K€*



... et
déployer
les usages

7 K€



2

**Pour les ESSMS
qui ont déjà un DUI**

et qui veulent le faire évoluer

Renforcer les usages du DUI et
l'échange et le partage des données

5 K€**



Mettre à jour son DUI avec une version
compatible avec Mon espace santé

100% financé par l'État

Dispositif
SONS

** Pas d'obligation d'avoir recours au dispositif
SONS pour renforcer les usages mais en
pratique les objectifs seront plus facilement
atteignables.

L'aide est délivrée en deux versements :

- 50 % sous forme d'avance lors de la signature de la convention entre l'agence régionale de santé (ARS) et le porteur de projet,
- 50 % à la fin du projet.

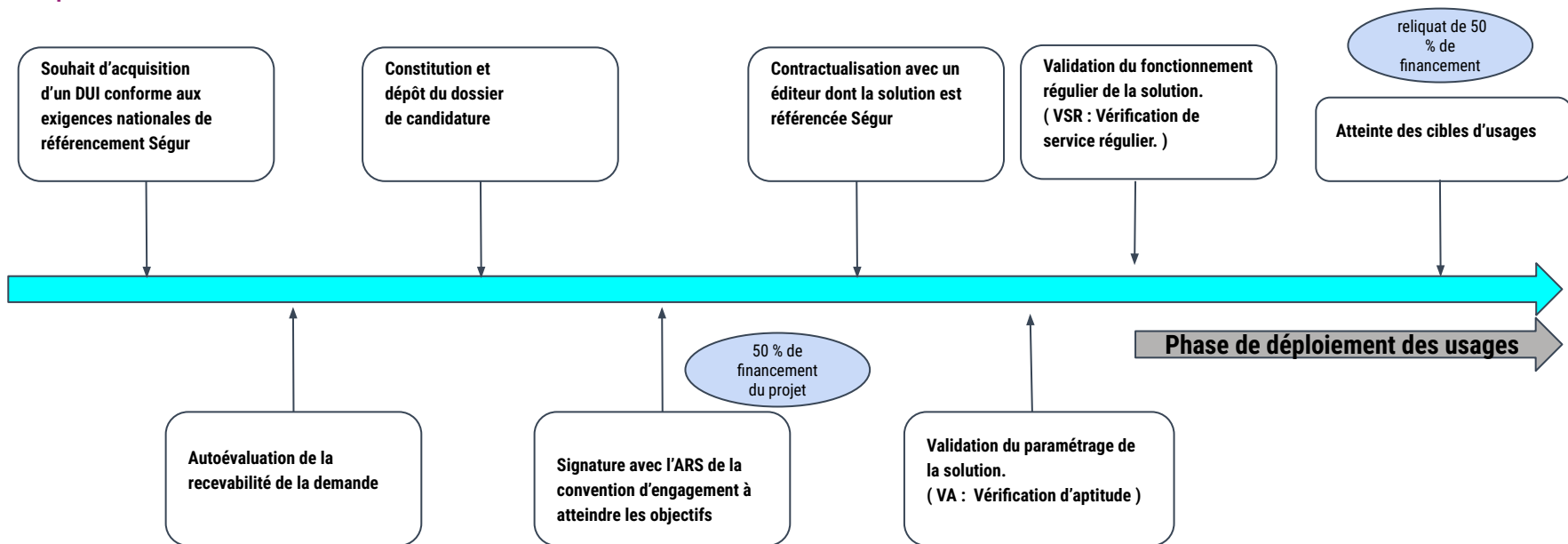
Conditionné à l'atteinte des cibles d'usage à la fin du projet.

Indicateur	Mode de calcul	Valeur cible
Taux d'utilisation de la MS Santé	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de messages envoyés via la MS Santé / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%
Taux d'utilisation du DMP	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de DMP alimentés avec au moins un document / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%

Indicateur	Valeur cible
Taux de dossiers actifs	90 %
Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé	90%
Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement	90%

OBTENIR UNE AIDE À L'INVESTISSEMENT NUMÉRIQUE

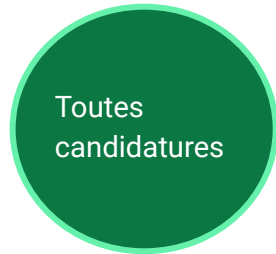
Les étapes d'intégration au programme ESMS numérique pour les projets d'acquisition – AAP 2024



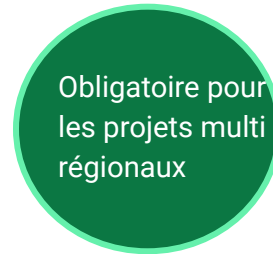
Deux dates de dépôts de candidatures : 31-5 et 15-09

Attention aux fenêtres de dépôts de candidature :

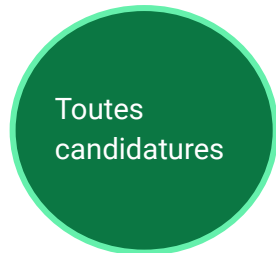
- **Le 31-05 :**



Attention



- **Le 15-09 :**



Le budget
attribué pour cet
AAP est publié et
encadré.

Il est conseillé de
déposer au plus
tôt les
candidatures.

Attention à la notification "Au fil de l'eau"



2. Constituer ou adhérer à une grappe

Qu'est ce qu'une grappe ?

Condition impérative pour répondre à l'appel à projets ESMS Numérique

Un regroupement
de 15 ESMS

Un même éditeur
référéncé Ségur

Une volonté de
collaborer

Un porteur de
projet pour la
grappe

Une grappe en
acquisition de DUI

Une grappe en
montée de version de
DUI

Une grappe mixte
Acquisition et montée
de version

Grappe Régionale

Grappe Multi
Régionale

Grappe Nationale

Pourquoi constituer une grappe ?

Réaliser des audits
des SI existants.

achats de
matériel et du
supports
techniques

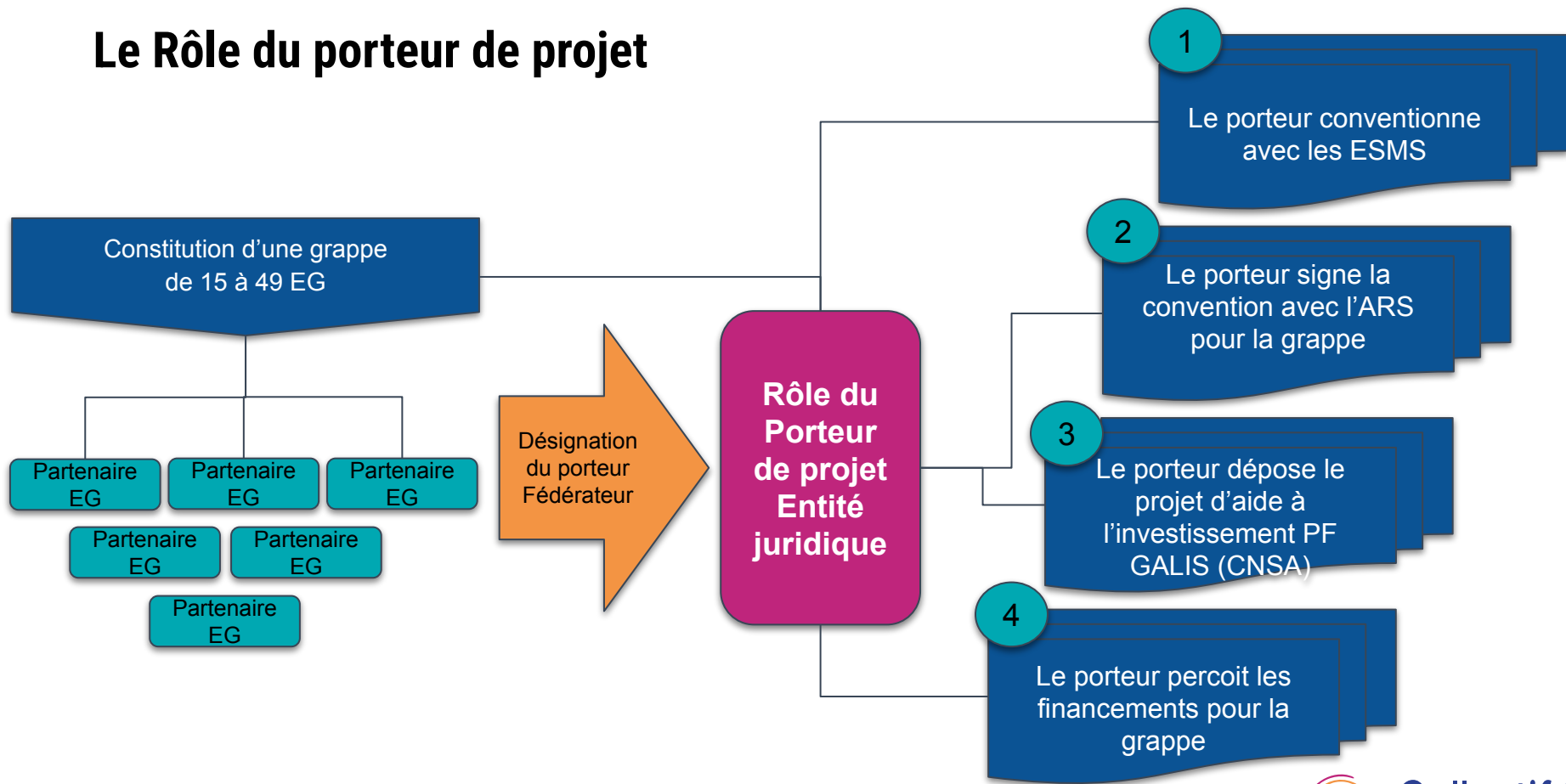
Travailler sur
les usages de
la MSS, de
mon espace
santé, de l'INS

Pouvoir obtenir des
financements pour
la gestion de projet

Mutualiser
nos
expériences
et expertises

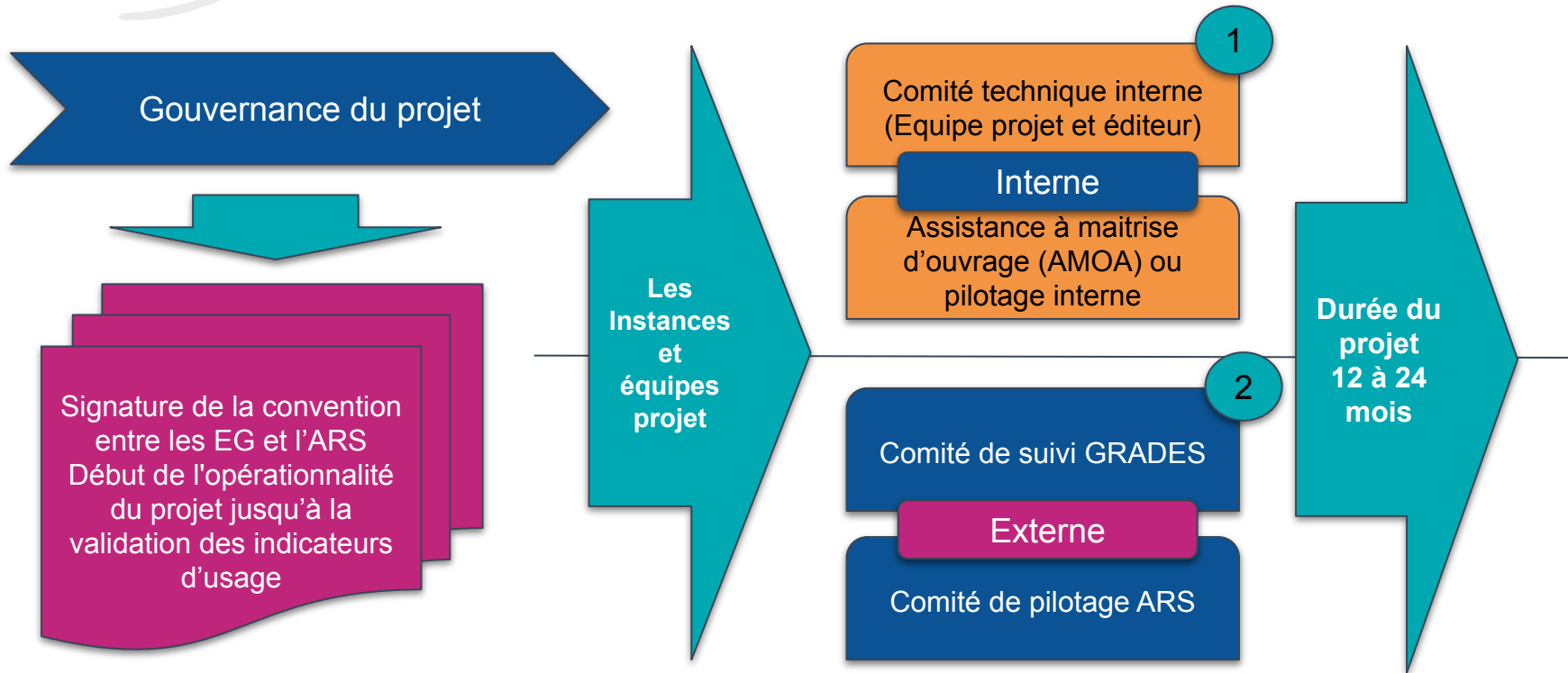
Travailler
collectivement
autour de nouvelles
pratiques.

Le Rôle du porteur de projet



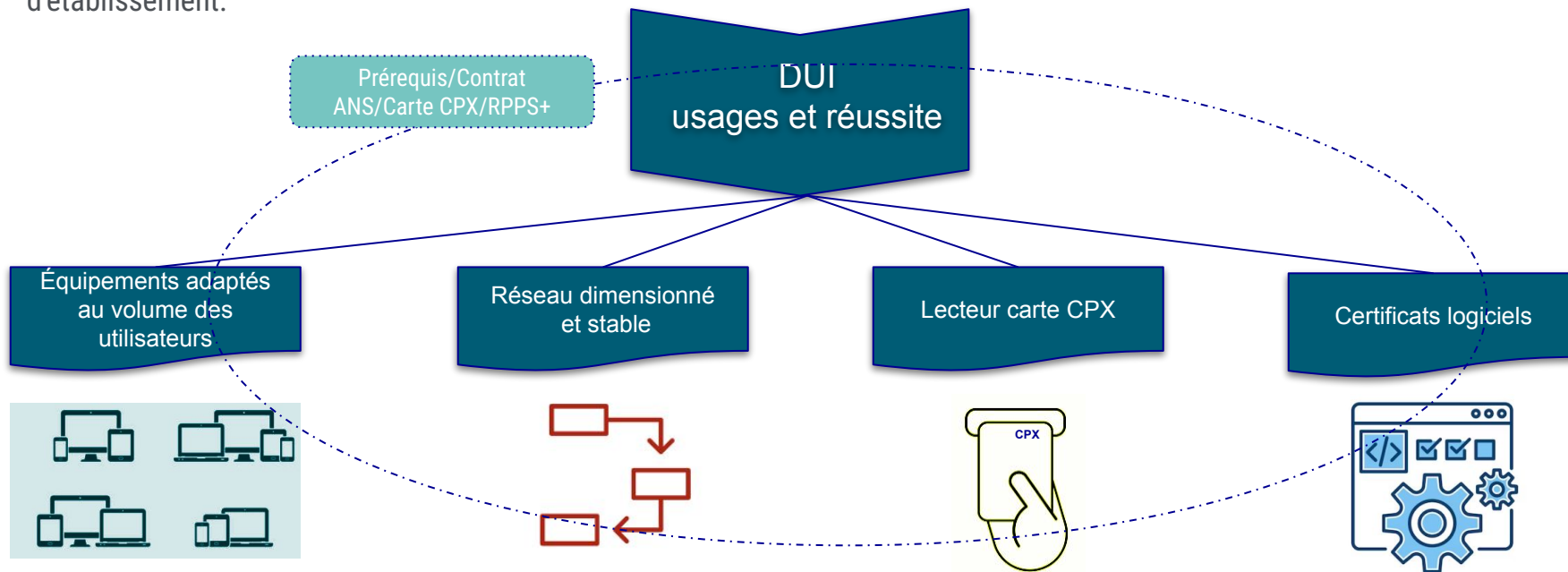


La gouvernance du projet et ses instances

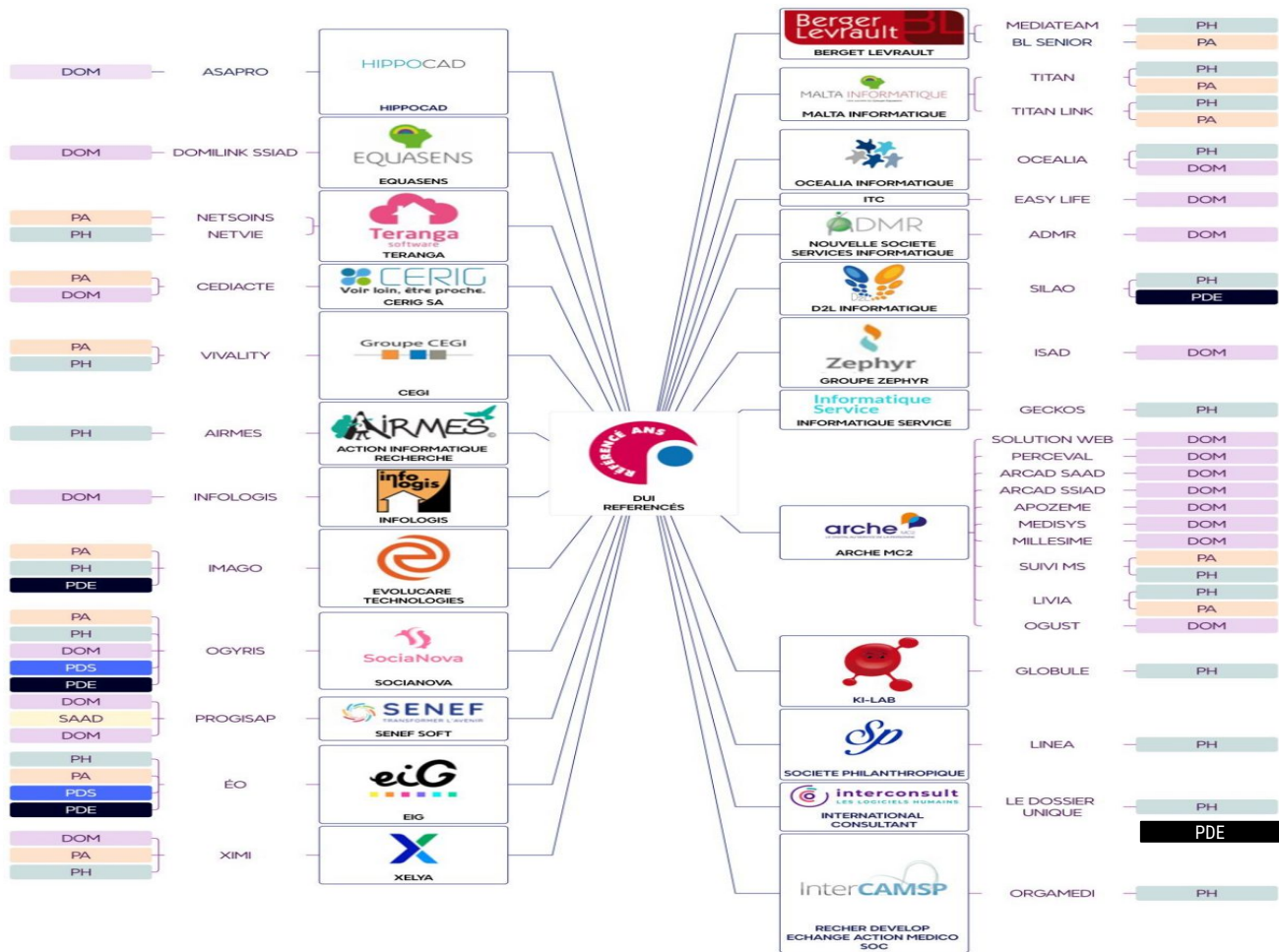


L'infrastructure informatique et le matériel nécessaire à l'usage

Une infrastructure informatique opérationnelle est constituée des composants matériels et logiciels habituels : installations, centres de données, serveurs, ordinateurs de bureau matériels de mise en réseau et solutions logicielles d'application d'établissement.



Liste des éditeurs référencés auprès de l'agence du numérique en santé:





3. Réponse à l'AAP

une évaluation de la
recevabilité de la
demande

Préparer le projet

Constituer le dossier
et rédiger la
candidature

Déposer la
candidature

Conformément à la rédaction de l'appel à projet , il est recommandé de prendre en contact en amont de la candidature avec le GRAdes PACA ou l'ARS en charge de l'appel à projet , afin d'obtenir une aide et/ou des conseils .

A) RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

Checklist du candidat.

VÉRIFICATION DE LA RECEVABILITÉ DU PROJET

1. Tous les ESSMS parties au projet sont éligibles.
2. Le nombre minimum d'ESSMS par projet est respecté.
3. Tous les ESSMS parties au projet ont un numéro FINESS géographique.
4. Le porteur du projet a un numéro SIRET.
5. Le projet concerne une nouvelle opération.
6. Aucun des ESSMS parties au projet n'a bénéficié d'un financement européen pour cette opération.
7. Aucun des ESSMS parties au projet n'a bénéficié d'un précédent financement ESMS Numérique.
8. Aucun des ESSMS partie au projet n'a bénéficié d'un financement SONS pour une autre solution que celle retenue ou envisagée pour cette opération.
9. Tous les ESSMS parties au projet seront équipés du même éditeur.
10. La solution logicielle est référencée Ségur ou en cours de référencement (imminent.)

B) PRÉPARATION DU PROJET

Checklist du candidat

Les Bonnes Pratiques

Identification des objectifs du projet qui feront partie de la présentation générale du projet

Objectifs de la grappe (vision commune du projet)

Objectifs liés à la feuille de route virage numérique (numérique au service des usagers, des professionnels, accompagnement, parcours de santé, etc.)

Objectifs liés à l'usage de la solution DUI (pour l'utilisateur, les professionnels de santé, etc.)

Identification des enjeux et points d'attention qui feront partie de la présentation générale du projet

Diagnostic des équipements (matériel et réseaux) réalisé au sein des structures – investissements à prévoir

Hébergement de la solution (Interne / Serveur externalisé / SAAS)

Impact du choix de l'architecture technique sur chacune des structures

Reprise des données

Périmètre fonctionnel à couvrir, y compris interfaces (facturation, planning activités) et services socles

Autodiagnostic ANAP pour chaque structure

Diagnostic de cybersécurité pour déterminer le niveau de maturité et mettre en œuvre la plan d'action associé

B) PRÉPARATION DU PROJET

Les Bonnes Pratiques

Checklist du candidat

Gouvernance projet

Identification de l'équipe projet dont le chef de projet

Identification des référents dans chaque structure dont un responsable de traitement DUI

Accompagnement AMOA, le cas échéant

Instances de suivi du projet (comité de pilotage, comité opérationnel)

Identification d'un DPO

Identification d'un RSI

Conduite du changement

Création d'un groupe de travail pour faciliter la conduite du changement en incluant les futurs utilisateurs

Préparation d'un plan de communication

Mise en place d'une stratégie de formation

Mise en place d'actions de sensibilisation en amont du déploiement

Gestion des risques

Elaboration d'une cartographie des risques à l'échelle de la grappe

Elaboration d'une cartographie des risques à l'échelle de chacune des structures

Identification d'actions préventives ou correctives potentielles

C) Constitution du dossier Checklist du candidat

Contenu de la réponse à l'AAP	Document type téléchargeable
La note de présentation générale du projet	Insérer la liste des structures engagées
La gouvernance du projet	https://www.cnsa.fr/sites/default/files/1_dt_gouvernance.doc
L'attestation de la réalité de la mutualisation	oui
La stratégie de déploiement	https://www.cnsa.fr/sites/default/files/4_dt_liste_structures_aapnat_2023.xls
La stratégie de conduite du changement	https://www.cnsa.fr/sites/default/files/6_dt_changement.doc
Le planning projet	https://www.cnsa.fr/sites/default/files/2_dt_plan_projet.xls
Le planning du déploiement du DUI	modèle de planning du projet, de déploiement et de conduite du changement
Le planning de la conduite du changement	
Le plan de financement : coûts projet et RH	https://www.cnsa.fr/sites/default/files/3_dt_budget_plan_fin.xls
La lettre d'engagement	Oui

C) Constitution du dossier Checklist du candidat

Contenu de la réponse à l'AAP	Document type téléchargeable
Résultats de l'autodiagnostic de maturité du SI de chaque organisme gestionnaire de l'ANAP.	https://autodiag.anap.fr/
Le modèle de déclaration des heures dédiées à l'activité médico-sociale	
L'autorisation de l'entité nationale (si le porteur est rattaché à une entité nationale)	
L'étude de couverture des besoins du DUI par un DPI (si DPI du GHT est choisi comme solution) ou du DUI des projets concernant uniquement des ESSMS du champ AHI et PJM	
Le plan d'implantation du matériel si financement spécifique (obligatoire si financement spécifique)	
RIB	
La convention signée entre les structures - parties au projet	https://collectifsims-paca.net/wp-content/uploads/2024/02/Convention-partenariat.docx

Annexe : Les ressources et références 1/2

Le lien vers l'appel à projets ESMS 2024 de l'ARS

PACA

AAP 2024

Le programme ESMS Numérique

Site CNSA

Foire aux questions CNSA

Dépôt d'une candidature

Guide d'aide à la saisie du dossier de demande d'aide

à

l'investissement numérique (PAI Numérique) pour les

déposants

Aide à la rédaction de l'AAP ++ Documents types à

joindre à la candidature ++

Le référencement Ségur

Site ANS

DUI référencés Ségur

Kit pour un mener un projet de DUI

Kit Déploiement du DUI en ESMS

Contractualisation avec l'ANS

Index des formulaires utiles à vos démarches avec

l'Agence

Guide d'appui à l'enregistrement des

professionnels à rôle dans le portail RPPS+

- Guide d'aide à la saisie du dossier de demande d'aide à l'investissement numérique pour les déposants (PDF, 1.93 Mo)
- Document type de budget et de plan de financement (XLS, 313 Ko)
- Document type de planning du projet, de planning de déploiement et de conduite du changement (XLS, 191,5 Ko)
- Document type gouvernance du projet (DOC, 46,5 Ko)
- Document type de plan de conduite du changement (DOC, 48,5 Ko)
- Document type de liste des structures engagées (XLS, 68 Ko)
- Document type de stratégie de déploiement (DOC, 44 Ko)
- Cahier des charges de l'appel à projets national 2024 (DOCK, 112,98 Ko)
- Instruction 2023 : mise en oeuvre de la phase de généralisation du programme ESMS numérique (PDF, 427,44 Ko)
- Instruction du 1er février 2024 relative à la mise en oeuvre de la phase de généralisation du programme (PDF, 230,5 Ko)
- Fichier des contacts des référents régionaux ESMS numérique (XLSX, 19,22 Ko)
- Atlas des projets du programme ESMS numérique financés à fin 2022 (PDF, 2,97 Mo)

Ressources	Document type téléchargeable
Cahier des charges de l'appel à projets national 2024 (DOCX, 112.98 Ko)	https://www.cnsa.fr/sites/default/files/cnsa_esmsnum_aap_national_2024-v1.docx
Instruction 2023 : mise en œuvre de la phase de généralisation du programme ESMS numérique (PDF, 427.44 Ko)	https://www.cnsa.fr/documentation/instruction_esms_numerique_2023.pdf
Instruction du 1er février 2024 relative à la mise en oeuvre de la phase de généralisation du programme (PDF, 230.5 Ko)	https://www.cnsa.fr/documentation/instruction_2024_15_generalisation_esms_numerique.pdf
Fichier des contacts des référents régionaux ESMS numérique (XLSX, 19.22 Ko)	https://www.cnsa.fr/sites/default/files/addresses_contact_esmsn_ars2024.xlsx
Atlas des projets du programme ESMS numérique financés à fin 2022 (PDF, 2.97 Mo)	https://www.cnsa.fr/documentation/2023_06_atlas_des_projets_du_programme_vf.pdf

D) Dépôt de la candidature.

- L'organisme gestionnaire d'un projet doit déposer sa demande directement via le téléservice GALIS « PAI numérique ».
- Des pièces justificatives déposées directement sur la plateforme GALIS doivent accompagner toute demande de financement. Pour certaines pièces, une trame type recommandée mais non obligatoire est disponible sur le site internet de la CNSA.

Ne pas attendre la date butoir de l'appel à projet pour tester la plateforme afin de faire face à d'éventuels blocages de poste informatique ne permettant pas le dépôt de la candidature.

D) Dépôt de la candidature. Le téléservice GALIS

Le dépôt de la demande comporte deux étapes :

1. Création d'un compte utilisateur sur la plateforme Galis : il faut saisir les informations de connexion ainsi que quelques informations personnelles.
2. Suite à la création du compte il est possible de déposer la candidature en sélectionnant le téléservice « PAI Numérique ».

Lors du dépôt de la candidature, le candidat doit choisir son financeur :

Financeur « National (CNSA - PAI Numérique) » pour un projet national

Financeur ARS PACA pour un projet régional

Les déposants doivent consulter le guide d'utilisation du

téléservice PAI numérique [ici](#).

Suite au dépôt, l'ARS procède à l'instruction de la demande. En cas de pièce manquante ou non conforme, le candidat sera informé via son compte GALIS

D) Dépôt du dossier Checklist du candidat

Dépôt du dossier

1. Création d'un compte utilisateur sur la plateforme GALIS.
2. Dépôt de la candidature dans les délais.
3. Consultation régulière du compte GALIS pour vérification de retour de la part de l'ARS
(par exemple, en cas de pièce manquante ou non conforme).
4. Dépôt de pièces complémentaires, le cas échéant.

Prévoir de la marge pour faire face aux impondérables lors du dépôt de candidature.

Vos Interlocuteurs CPAM/ARS/GRADES pour le Ségur numérique en santé en Région PACA

4 adresses pour mieux vous accompagner:

- **pilotage@segur-numerique-paca.fr** : Pour toute question générale relative au pilotage du Ségur du numérique en santé (gouvernance, feuille de route, planning,...), d'expertise technique e-santé et d'accompagnement des professionnels de santé dans la transition numérique ou pour les demandes d'habilitation au SI Pilotage, la montée en charge de l'alimentation des DMP, la sensibilisation du personnel au sein des établissements
- **grives@ies-sud.fr** : Pour toute question relative à l'INS
- **capci@ies-sud.fr** : Pour toute question relative à la cybersécurité
- **collectifsims-paca.net** : Pour toute question relative à l'accompagnement à l'adhésion à une grappe



Merci pour votre attention !